



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PROCEDURE ADAPTEE

Marché n°
Assistance Juridique

Pouvoir adjudicateur

Etablissement Public
Communauté de Communes Razès-Malepère
1, Place Saint André
11300 LAURAGUEL

Date et heure limites de réception des offres
16 décembre 2011 à 14 heures

Règlement de la consultation

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché d'assistance et de conseil juridiques, passé par le pouvoir adjudicateur, la Communauté de Communes Razès-Malepère.

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations d'assistance et de conseil juridiques.

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes Razès-Malepère

1.2 – Mode de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée telle que prévue à l'article 28 du code des marchés publics.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale d'une (1) année à compter de la notification du marché.

Le présent marché à procédure adaptée pourra faire l'objet de deux reconductions expresse, dans la limite de deux (2) années supplémentaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, par décision écrite et dans un délai minimal de un (1) mois avant le terme annuel du marché, décider de reconduire le marché pour une année.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120 jours) à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- L'acte d'engagement et son annexe,
- Le bordereau des prix,
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

ARTICLE 4 : REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de consultation peuvent être retirés directement à :

Communauté de Communes Razès-Malepère
1, place Saint André
11300 LAURAGUEL
☎ 04.68.31.94.10
E.mail : ccrazesmalepere@wanadoo.fr

Ou envoyés sur demande faite par écrit ou télécopie à la même adresse.

ARTICLE 6 : PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- La lettre de candidature et les déclarations du candidat,
- Le candidat pourra joindre à ces déclarations les attestations des organismes fiscaux et sociaux prévues à l'article 46 du code des marchés publics,
- L'acte d'engagement et son annexe 1, ci-joint, dûment complétés,
- Le bordereau de prix complété,
- Une note méthodologique reprenant l'expérience du cabinet dans le domaine précis du marché concerné et dans laquelle le candidat fera valoir le savoir-faire de son cabinet en termes de disponibilité, réactivité, organisation et moyens mis en œuvre pour la réalisation des prestations.
Tout en respectant le secret professionnel de ses clients, le candidat devra décrire son expérience professionnelle en adéquation avec l'objet du marché.
- La liste des avocats et conseils juridiques avec leurs diplômes et leur expérience professionnelle.

Ces documents seront insérés dans une enveloppe cachetée qui portera le numéro du marché et la mention « **ne pas ouvrir** ».

Les offres devront être adressées à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Razès-Malepère
1, place Saint André
11300 LAURAGUEL

Elles pourront être remises contre récépissé au secrétariat de la Communauté de communes ou envoyées par voie postale par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, jusqu'au **16 décembre 2011 à 14 heures**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés comme suit :

<u>Critères</u>	<u>Coefficient de pondération</u>
Prix	30 %
Valeur technique appréciée notamment au regard de la note méthodologique, de l'expérience professionnelle en adéquation avec l'objet du marché, de la disponibilité et de la réactivité du candidat	70 %

Chaque offre se verra attribuée une note de 0 à 10 pour chaque critère de choix.

Ainsi, après application des pondérations, chaque entreprise obtiendra une note globale permettant de la classer.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics.

ARTICLE 8 : FOURNITURES DES CERTIFICATS FISCAUX ET SOCIAUX

Si le candidat ne les a pas fournis à l'appui des déclarations contenues dans la première enveloppe, il devra dans les 10 jours suivant la notification du choix de son offre, fournir les certificats fiscaux et sociaux prévus à l'article 46 du code des marchés publics.

A défaut, l'offre suivante sera retenue sous les mêmes réserves.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 10 jours au plus tard avant la date de remise des offres une demande écrite à :

Communauté de Communes Razès-Malepère
1, place Saint André
11300 LAURAGUEL
☎ 04.68.31.94.10
E.mail : ccrazesmalepere@wanadoo.fr

Les demandes devront donc être écrites et adressées par voie postale, télécopie ou courrier électronique avant le 6 décembre 2011.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECUELLES

PROCEDURE ADAPTEE

Marché n°
Assistance Juridique

Pouvoir adjudicateur :

Etablissement Public
Communauté de Communes Razès-Malepère
1, Place Saint André
11300 LAURAGUEL

Cahier des clauses administratives et techniques particulières

CCATP

Le présent cahier des clauses administratives et particulières définit les obligations générales et les modalités de mise en œuvre du « *marché d'assistance et de conseil juridiques* », passé par le pouvoir adjudicateur, la communauté de communes Razès-Malepère.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES DU MARCHE

1.1 - Objet du Marché

Le marché d'assistance et de conseil juridiques a pour objet, pour la communauté de communes Razès-Malepère, pouvoir adjudicateur, de sélectionner le candidat qui pourra lui apporter assistance et conseil juridiques.

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations d'assistance et de conseil juridiques.

1.2 – Durée, forme et mode de passation du marché

Ce marché est un marché passé en procédure adaptée.

La durée du marché est d'un (1) an à compter de sa date de notification, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

1.3 – Renouvellement du marché

En application de l'article 16 du code des marchés publics, le présent marché à procédure adaptée pourra faire l'objet de deux reconductions expresses, dans la limite de deux années supplémentaires.

Le pouvoir adjudicateur prendra par écrit la décision de reconduction expresse ou non du marché au plus tard un mois avant le terme prévu soit les 30 novembre 2012 ou 30 novembre 2013.

1.4 – Langue du marché et des différents documents

La langue de ce marché est le français. Tous les documents afférents seront rédigés en français.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF TECHNIQUE

La communauté de communes Razès-Malepère souhaite disposer d'une assistance juridique polyvalente susceptible de répondre à toutes ses interrogations, notamment dans les domaines suivants :

- Droit administratif
- Droit de la fonction publique territoriale
- Marchés publics
- Droit pénal et civil

La mission consiste à répondre à l'ensemble des consultations (sans limitation du nombre de questions posées) et demandes d'avis juridique sur les dossiers, projet de textes réglementaires (arrêté, délibération, cahier des clauses administratives particulières...) ou à toutes les questions en rapport avec les domaines définis ci-dessus, par téléphone, par courriel, ou par courrier.

Le titulaire assurera une veille juridique relative aux dispositions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles applicables à la Communauté de communes Razès-Malepère.

Le titulaire devra également assister la Communauté de Communes Razès-Malepère dans les démarches pré-contentieuses que celle-ci serait amenée à engager ou auxquelles elle devrait faire face, ainsi que dans les contrôles que la Communauté de Communes Razès-Malepère aurait à subir (URSSAF, Chambre Régionale des Comptes,...).

La Communauté de communes Razès-Malepère pourra demander au titulaire de missionner un de ses agents dans les locaux de la Communauté de communes Razès-Malepère à cet effet.

Les problèmes abordés peuvent être généraux ou demander une analyse particulière.

ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE

Tous les documents relatifs au présent marché, destinés au titulaire, sont adressés au domicile élu figurant sur l'acte d'engagement.

En cas de modification de domicile élu, le titulaire en avertit l'administration par lettre recommandée avec avis de réception postale.

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

4.1 - Pièces particulières :

- L'acte d'engagement et son annexe 1
- Le bordereau des prix
- La note technique
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP), dont l'exemplaire détenu par l'administration fait seul foi,

4.2 - Pièces générales :

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 publié au JORF n°0240 du 16 octobre 2009 (NOR : ECEM0912503A),

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

5.1 – Contenu des prix

Les prix des prestations objet du présent marché sont réputés complets, comprenant tous les frais engagés par le titulaire pour l'exécution du marché.

Le taux de la T.V.A. applicable sera celui en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

5.2 – Détermination des prix

Les prix sont fermes pour la durée annuelle du marché.

A la demande du titulaire, deux mois avant la date anniversaire du marché, les prix pourront faire l'objet d'une révision selon la formule :

$$P = P_0 \times (I/I_0)$$

Avec :

P=prix révisé de l'année n,

P₀= prix de l'année n-1,

I=indice au 1^{er} janvier de l'année n,

I₀=indice au 1^{er} janvier de l'année n-1,

I est l'indice INSEE des prix à la consommation – ensemble des ménages, France métropolitaine – Prestations administratives et privées diverses a cours – Identifiant : 063913300.

5.4 – Modalités de règlement

La facture afférente au paiement sera établie mensuellement en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Les nom et adresse du créancier
- Le numéro de compte bancaire ou postal complet tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- Le numéro et la date de la facture,
- Le numéro du marché,
- Le montant forfaitaire mensuel HT,
- La TVA,
- Le montant total TTC.

Si la facture comporte plusieurs feuillets, chacun d'eux sera établi sur papier à entête de l'entreprise ou revêtu de son cachet commercial, les mentions HT, TVA, TTC, figurant sur la dernière page.

Le paiement s'effectuera par virement suivant les règles de la comptabilité publique, dans un délai maximum de 45 jours à compter de la réception de la facture.

A défaut, le titulaire bénéficiera d'intérêts de retard au taux légal majoré de 2 points.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET D'EXECUTION

6.1 – Mise en œuvre

La communauté de communes Razès-Malepère transmettra au titulaire avant le commencement d'exécution du marché une liste de correspondants habilités par la communauté de communes à cet effet, comportant leur numéro de téléphone et leur adresse électronique.

Cette liste pourra faire l'objet de modification au cours de l'exécution du contrat. La nouvelle liste sera alors notifiée par télécopie confirmée par lettre recommandée avec avis de réception.

Les questions seront posées par ces correspondants soit :

- Par téléphone,
- Par voie postale (recommandé avec AR),
- Par télécopie (avec un récépissé de confirmation de demande donné par le titulaire par télécopie au numéro indiqué sur la demande faite par la communauté de communes ou courrier électronique à l'adresse de l'interlocuteur, la communauté de communes Razès-Malepère.
- Par courrier électronique (avec un récépissé de confirmation de demande donné par le titulaire par télécopie au numéro indiqué sur la demande faite par la communauté de communes ou courrier électronique à l'adresse de l'interlocuteur, la communauté de communes Razès-Malepère.

6.2 – Exécution

Les réponses seront faites verbalement, confirmées par télécopie, courrier électronique ou courrier et éventuellement accompagnées de documents. Elles pourront également consister en des propositions de lettres de réponses.

Le délai de réponse, sera déterminé à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage à conserver le secret professionnel le plus strict sur tous les échanges d'informations réalisés avec la Communauté de communes.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE – ASSURANCES

Le titulaire devra être titulaire d'une police d'assurance civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

Lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt une pénalité de retard calculée par application de la formule suivante :

$$P=50 \text{ € (50 euros) } \times R \times Q$$

Avec P = le montant de la pénalité,

R = le nombre de jours de retard,

Q = le nombre de questions restées sans réponse

ARTICLE 10 : DEROGATIONS AU CCAG.

L'article 9 du présent CCATP déroge l'article 14 du CCAG-PI.



BORDERAU DES PRIX

FORFAIT MENSUEL	
Montant H.T.	
T.V.A.	
Montant T.T.C.	

Signature et cachet de l'entreprise



ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

DELAI DE REPOSE :

Signature et cachet de l'entreprise



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes Razès Malepère
1, Place Saint André
11300 LAURAGUEL
☎ 04.68.31.94.10 - 📠 04.68.31.94.11
Mail : ccrazesmalepere@wanadoo.fr

Marché n°

Objet : Assistance et conseil juridiques

Signataire du marché :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Razès Malepère

Personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Razès Malepère

Comptable assignataire :

Monsieur le Percepteur
Allée des platanes – 11240 BELVEZE DU RAZES
☎ 04.68.69.00.01

Imputation budgétaire : 6226

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénoms) :

Agissant pour le compte de :

Numéro de RCS :

Faisant élection de domicile à l'adresse suivante :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières et des documents qui y sont mentionnés ;
 - Après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus à l'article 46 du Code des marchés publics :
1. M'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations prévues à l'acte d'engagement, au prix déterminé au bordereau des prix ci-joint et dans les délais mentionnés en annexe 1 du présent acte d'engagement à compter de la date de notification de la demande.
 2. M'engage à respecter le secret professionnel le plus strict sur toutes les informations portées à ma connaissance.
 3. Demande que l'établissement public règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :Code Guichet :

N° de compte :Clé :

Domiciliation :

4. Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.

A....., le.....

Cachet et signature précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »



REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée pour :

A, le

Signature : le Président de la Communauté de Communes Razès-Malepère

(nom du signataire)

NOTIFICATION

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché

A....., le.....

Signature

FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES

Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

- la totalité du marché (2)
- la partie des prestations évaluées à : (*en lettres*)

€ que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

- la partie des prestations évaluées à : (*en lettres*)

€ devant être exécutées par.....en qualité de :

- co-traitant
- sous-traitant

A le (3)
Signature,

Annotations ultérieures éventuelles

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à : (*en toutes lettres*)

A le (3)
Signature,

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à : (*en toutes lettres*)

A le (3)
Signature,

- (1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie. Ne pas remplir si l'acte d'engagement correspond à une convention de prix. Dans ce cas, la formule sera portée sur les marchés des services coordonnés.
- (2) Cocher la case utile.
- (3) Date et signature originales.